

Montréal, le 30 novembre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Éric Fraser
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2016-2017
Dossier de la Régie : R-3933-2015**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de vos lettres de ce jour dans le dossier mentionné en objet, requérant un délai additionnel, jusqu'au 2 décembre 2015, 16h, pour la transmission des réponses du Distributeur à la demande de renseignements no. 6 de la Régie ainsi qu'un délai jusqu'au 4 décembre 2015 pour le dépôt des mises à jour requises par la décision D-2015-189 rendue dans le dossier R-3927-2015.

Considérant les motifs invoqués, la Régie accueille vos demandes. Elle attendra donc le dépôt des réponses à sa DDR 6 **au plus tard à 16h le 2 décembre 2015** et les mises à jour du dossier requises par la décision D-2015-189 **au plus tard à l'ouverture de l'audience le 4 décembre 2015.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml